



Templeuve, le 17 juillet 2024.

Chers Parents, chers affiliés,

Comme chaque année durant l'inter-saison, nous tâchons de remettre nos installations en état pour vous accueillir, vous et vos enfants, dans les meilleures conditions.

Cette année, les principaux investissements concernent :

- Sécurisation du Stade de la Providence.
- Rachat d'une tondeuse.
- Rachat de matériel (buts) pour **TOUTES** les catégories.

D'autres dépenses sont, par contre, toujours récurrentes et, à l'image du coût de la vie, augmentent chaque année: l'achat de ballons d'entraînement et de matches, l'entretien des terrains, les cotisations fédérales, le défraiement des arbitres et la location du petit terrain.... Sans compter les charges habituelles (eau, électricité, mazout, VOO, ...) qui doivent être assumées, même pendant la trêve.

C'est pourquoi, une participation par le biais d'une cotisation *est indispensable à la pérennité de notre club.*

Vu la conjoncture actuelle et la hausse constante de nos charges, nous n'avons eu d'autre choix que d'augmenter le montant des cotisations.

Les cotisations 2024/2025 ont donc été établies de la manière suivante :

- **U6** (garçons nés à partir du 01/01/2019 et filles nées à partir du 01/01/2018) :
 - o 100,00 € (survêtement non-inclus).
 - o 130,00 € (survêtement inclus).
- **U7** (garçons nés en 2018 et filles nées en 2017) : 150,00 € (survêtement inclus).
- **U8** (garçons nés en 2017 et filles nées en 2016) : 175,00 € (survêtement inclus).
- **U9** (garçons nés en 2016 et filles nées en 2015) : 175,00 € (survêtement inclus).
- **U10** (garçons nés en 2015 et filles nées en 2014) : 175,00 € (survêtement inclus).
- **U11** (garçons nés en 2014 et filles nées en 2015) : 175,00 € (survêtement inclus).

- **U14** (garçons nés en 2011 et 2012) : 175,00 € (survêtement inclus).
- **Equipe réserve** : 100,00 € (survêtement inclus).
- **Equipe féminine** :
 - o 175,00 € (équipement de match offert).
 - o 235,00 € (équipement de match offert + survêtement inclus)
- **P4** : 175,00 € (survêtement inclus).
- **P2** : 200,00 € (survêtement inclus).

La cotisation devra être réglée **avant le 30 septembre 2024** sur le compte de l'ASBL RSC TEMPLEUVOIS (**BE04 1431 2219 3631**).

Remarques importantes:

- Lors du paiement, ne pas oublier de renseigner, en communication libre, les informations suivantes :
 - o Catégorie de l'affilié
 - o Nom + prénom de l'affilié
 - o **Nom de la mutualité** : Pour nous permettre de préparer l'attestation pour le remboursement d'une partie de la cotisation.
- La commande du survêtement est conditionnée au paiement de la cotisation **ET plus aucun survêtement ne sera commandé au-delà du 31 octobre 2024**.
- Un tarif dégressif (20,00 € de réduction à partir du second enfant **mineur**) est également mis en place pour les parents qui ont plusieurs enfants affiliés.
- **Si vous souhaitez régler en plusieurs fois** (3 mensualités **maximum** à partir de juillet), nous vous invitons à en faire la demande auprès de Nicolas BAVAY, secrétaire du club.

En vous souhaitant une très bonne saison au sein du RSCT,

Nicolas BAVAY
Secrétaire asbl R.S.C. Templeuvois